

**COMMUNE DE DELOUZE ROSIERES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
Séance du 12 avril 2019 à 20 heures  
Salle du Conseil municipal (DELOUZE ROSIERES)

**Présents :**

François-Xavier CARRÉ, Daniel HERBOURG, Vincent DIDIER, Dominique JASNIEWICZ, Philippe LEIDINGER, Antoine SCHWARTZ, Charlette FOISSY, Manoel JUNKER, Jean-Luc BARALDI,

**Excusé :** Jaël PIOT donne son pouvoir à Antoine Schwartz.

**Secrétaire de séance :** Daniel Herbourg

La séance s'ouvre à 20h.

**Ordre du jour**

Approbation des comptes de gestion 2018  
Approbation des comptes administratifs 2018  
Affectation des résultats 2018  
Vote des Budgets primitifs 2019  
Questions diverses

**Affaires qui seront soumises à délibération:**

<b>Approbation des comptes de gestion 2018</b>
--

Monsieur CARRE rappelle que les comptes de gestion sont établis par le Comptable du trésor et que les pouvoirs ne peuvent être pris en compte pour ce vote.

Il procède ensuite à la lecture des résultats budgétaires de l'exercice 2018 des budgets Commune et Exploitation forestière comme suit:

Commune	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	10952.94	34003.51	- 23 050.57
Fonctionnement	100 189.82	90 829.65	9 360.17

Exploitation forestière	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	31 080.56	0	31 080.56
Fonctionnement	22 708.51	8413.57	14 294.94

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-21 et L.2343-1 et 2;

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2018 a été réalisée par le Trésorier et que les comptes de gestion établis par ce dernier pour les budgets Commune et Exploitation forestière sont conformes aux comptes administratifs de la collectivité.

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du Maire et du compte de gestion du Comptable du Trésor, le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Après en avoir délibéré à 9 voix "Pour", 0 "Contre" et 0 abstention, le conseil municipal adopte les Comptes de Gestion du Comptable du Trésor pour l'exercice 2018 dont les écritures sont conformes à celles du Compte Administratif pour le même exercice.

### Approbation des comptes administratifs 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-31, L.2122-21 et L.2343-1 et 2, le Maire a exposé le détail des dépenses et recettes de l'exercice 2018.

Le Maire quitte la séance et ne participe pas au vote.

Le Conseil municipal, siégeant sous la Présidence de M. HERBOURG Daniel conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, est invité à se prononcer sur chaque budget.

Après en avoir délibéré à 8 voix "Pour", 0 "Contre" et 0 abstentions, le conseil arrête le compte administratif de l'exercice 2017 comme suit:

Commune	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	10952.94	34003.51	- 23 050.57
Fonctionnement	100 189.82	90 829.65	9 360.17

Exploitation forestière	Recettes	Dépenses	Résultat
Investissement	31 080.56	0	31 080.56
Fonctionnement	22 708.51	8413.57	14 294.94

### Affectation des résultats 2018

Le maire expose les résultats d'exécution des budgets.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29,

Par le vote du Compte Administratif, le conseil municipal a arrêté le résultat de l'exécution du budget 2018,

Considérant que le résultat porte sur le seul résultat de la section de fonctionnement,

Considérant que le résultat est repris au Budget primitif 2019, l'assemblée délibérante est invitée à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix "pour" 0 contre, 0 abstention, de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement comme suit :

Commune	
Excédent fonctionnement 2018	9 360.17
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	39 252.15
Affectation de l'excédent reporté - report à nouveau créateur (R002)	52 226.15

Exploitation forestière	
Excédent fonctionnement 2018	14 294.94
Exécution du virement à la section d'investissement (1068)	0
Affectation de l'excédent reporté - report à nouveau créateur (R002)	138 067.98

## Vote des budgets 2019

Le maire procède à la lecture des prévisions budgétaires envisagées.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L.1611-1 et suivants et L.2311-1 à 2343-2; le conseil municipal est invité à se prononcer sur chaque budget.

Après en avoir délibéré, le conseil adopte à 10 voix " pour" 0 "Contre " et 0 abstention, les budgets primitifs de l'exercice 2019, équilibrés comme suit :

COMMUNE	Dépenses	Recettes
Investissement	160 232.26	160 232.26
Fonctionnement	147 703.00	147 703.15

EXPLOITATION FORESTIERE	Dépenses	Recettes
Investissement	61 000.00	102 574.12
Fonctionnement	154 567.00	154 567.98

### Questions diverses :

- Une question est posée à propos de l'AFR et du secrétariat des associations. Un conseiller souhaiterait que la secrétaire fasse les papiers des associations AFR. Mme Huber répond qu'elle ne souhaite pas faire ce travail sauf organisation différente de son temps de travail.

**Fin de la séance à 22h15**